

Cotonou, le 03 MAI 2022

COMMUNIQUÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de régulation postale, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP BENIN) procède au recensement des personnes physiques fournissant les prestations de diverses courses, de distribution de colis, objets et/ ou repas, sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, elle invite les personnes concernées à se faire enregistrer sur son site web à l'adresse : www.arcep.bj ou par le lien : <https://forms.gle/hUydapKX7gUj1urG9> à compter du **03 mai au 30 juin 2022**.

L'ARCEP BENIN rappelle que ce recensement est gratuit.

Pour tout renseignement complémentaire, appeler gratuitement le **131** ou écrire à l'ARCEP BENIN à l'adresse email : contacts@arcep.bj

Le Secrétaire Exécutif,

Le Secrétaire Exécutif

Hervé Coovi GUEDEGBE